

AFFAIRE N° 16. - Groupe Scolaire de la Source (terrain DESIRE).  
Approbation du projet de décoration.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Cabinet PARASKEVOPOULOS vient de me faire parvenir le projet de décoration du groupe scolaire de la SOURCE (5 classes primaires + 2 classes maternelles).

Cette décoration à placer devant le réfectoire, qui sera exécutée par Monsieur Guy LEFEVRE, artiste agréé, consistera en une mosaïque de 5 m 50 x 2 m 20, représentant 3 petites filles chantant au milieu de fleurs et d'oiseaux. Le dessin traité volontairement simple devra parler au coeur des enfants et servir de support à leur imagination.

La commission chargée d'examiner les projets a émis un avis favorable sous réserve que l'artiste au moment de la réalisation du projet atténue quelque peu ses couleurs.

Le coût du projet s'élève à 222 500 Frs. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 903 - article 2 302-66 du Budget Primitif 1973.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver cette décoration.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Adopté*  
*Saint-Jour, le 12 Juin 1974*  
*bon de l'eff*  
*le secrétaire général*  
*signé: J.P. Houet*  
*bon copie certifiée conforme*  
*P. le Directeur des Affaires Financières*  
*Rolier*